

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



PRINCIPALES DONNEES DE L'EXERCICE 2024

Extrait du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

1 - ORGANISATION DU SERVICE

Le **S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS**, assure la compétence relative à la collecte et au traitement des eaux usées (Compétence optionnelle à la carte) sur les **7 Communes de GUITRES, LAGORCE, LAPOUYADE, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-DENIS-DE-PILE, SAINT-SAINT-MARTIN-DU-BOIS et SAVIGNAC-DE-L'ISLE.**

2 690 abonnés étaient desservis par un réseau de collecte des eaux usées au 31/12/2024.

2 - EXPLOITATION DU SERVICE

L'exploitation du service a été confiée à la société **AGUR**, dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée initiale de **12 ans** à compter du **01/01/2007**. Ce contrat a été prolongé de **7 ans** par l'**avenant N°4** du **18/12/2014**. Le syndicat est propriétaire des ouvrages et gère les investissements.

3 - COLLECTE DES EAUX USEES

Les effluents sont collectés par un réseau de collecte des eaux usées composé de **47,9 Km de collecteur gravitaire séparatif et réseau de refoulement**, ainsi que **24 postes de relevage**.

4 - EPURATION DES EAUX USEES

Les eaux usées ont été traitées en 2024 par 6 stations d'épuration : Beaumale à **Saint Denis de Pile** (5 000 EH), "Vidure" à **Guitres** (2 000 EH), Stations de **Lapouyade** (400 EH), de **Saint Martin du Bois** (250 EH), **Saint Ciers d'Abzac** (215 EH) et de **Lagorce** (650 EH).

Les boues issues des stations d'épuration de Guitres et Saint Denis de Pile sont épaissies via une unité mobile de déshydratation des boues installée par le délégataire en 2016 puis valorisées en compostage. Elles sont stockées sur les filtres plantés de roseaux pour les autres stations.

5 - PRIX ET QUALITE DU SERVICE

5.1- PRIX DU SERVICE

Le prix du service comprend une partie fixe (l'abonnement) et un prix au m³ consommé. Un abonné domestique consommant **120 m³** paiera **387,82 €**, sur la base du tarif du **1er janvier 2025** toutes taxes et redevances comprises. Soit en moyenne **3.23 €/m³**.

Sur ce montant, **50 %** reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, **37 %** reviennent au Syndicat pour les investissements. Les **taxes et redevances** s'élèvent quant à elles à environ **13 %**.

5.2- QUALITE DU SERVICE

Les études diagnostiques et schémas Directeurs des systèmes d'assainissement de Guitres et Saint Denis de Pile ont été achevées fin 2019, les premières tranches de réhabilitation des réseaux ont été programmées depuis 2022.

	Page
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
ABONNES DU SERVICE ET CONSOMMATIONS	6
REPARTITION DES ABONNES	7
PATRIMOINE DU SERVICE	8
NIVEAUX DE TRAITEMENT ET NORMES DE REJET	10
TRAITEMENT DES EAUX USEES	13
CONFORMITE DES INSTALLATIONS	14
FILIERE BOUES	15
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE	17
LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	18
RECETTES DU SERVICE	21
DETTE ET AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	22
TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES	23
ACTIONS DE SOLIDARITE	23
TAUX D'IMPAYES	23
LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	24
LISTES DES ANNEXES	25

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le **S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS** regroupe les **14 communes** de : ABZAC, BAYAS, BONZAC, GUITRES, LAGORCE, LAPOUYADE, MARANSIN, SABLONS, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-DENIS-DE-PILE, SAINT-MARTIN-DE-LAYE, SAINT-MARTIN-DU-BOIS, SAVIGNAC-DE-L'ISLE et TIZAC-DE-LAPOUYADE.

Les communes concernées par la compétence assainissement collectif sont les suivantes : GUITRES, LAGORCE, LAPOUYADE, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-DENIS-DE-PILE, SAINT-MARTIN-DU-BOIS et SAVIGNAC-DE-L'ISLE.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Il s'agit d'une estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau d'assainissement collectif calculé à partir de la population mentionnée dans les bases de données de l'INSEE et du nombre d'habitants par abonnés eau potable soit **5 649 habitants** au **31/12/2024**.

EXPLOITATION DU SERVICE

Le S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS a délégué l'exploitation de son service public d'eau potable à la société **AGUR**, dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de **12 ans** ayant pris effet, le 1er Janvier 2007 (Contrat en date du 16 Novembre 2006).

4 avenants au contrat de délégation ont été conclus depuis l'origine du contrat :

Avenant N°1 : (visé le 19/11/2007) : Suppression du PR Camping à Guitres

Avenant N°2 : (visé le 24/10/2008) : Redéfinition des compétences du Syndicat et de son périmètre, conformément à ses nouveaux statuts.

Avenant N°3 : (visé le 10/03/2011) : Dissolution du S.I.E.A. de Guîtres et transfert des compétences au S.I.E.P.A. du Nord Libournais

Avenant N°4 (visé le 23/12/2014) : Financement par le délégataire d'une unité de déshydratation des boues, prise en compte des nouveaux équipements réalisés par le Syndicat, révision du Bordereau des prix pour branchement neufs.

Compte tenu de la durée nécessaire à l'amortissement des investissements mis à la charge du délégataire, la durée du contrat initial a été prolongée de **7 ans**, la nouvelle échéance est fixée au **31 Décembre 2025**, soit une durée totale de **19 ans**.

REPARTITION DES PRESTATIONS

Les prestations confiées à la société **AGUR**, sont les suivantes

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements, des collecteurs et ouvrages
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des accessoires hydrauliques, des clôtures, des collecteurs < 6m, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements hydrauliques d'épuration et de pompage, des équipements sanitaires, des installations électriques et informatiques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des télécommandes, télégestions, du matériel d'épuration, du mobilier
Prestations particulières	Contrôle des branchements par test à la fumée et test d'écoulement, contrôle des installations privées avant raccordement, contrôle des installations privées existantes, contrôles et tests des sécurités réglementaires, hydrocurage des réseaux, mise à niveau des cadres et tampons (hors opérations de voirie), réduction et recherche programmées des entrées d'eaux parasites (passage caméra).

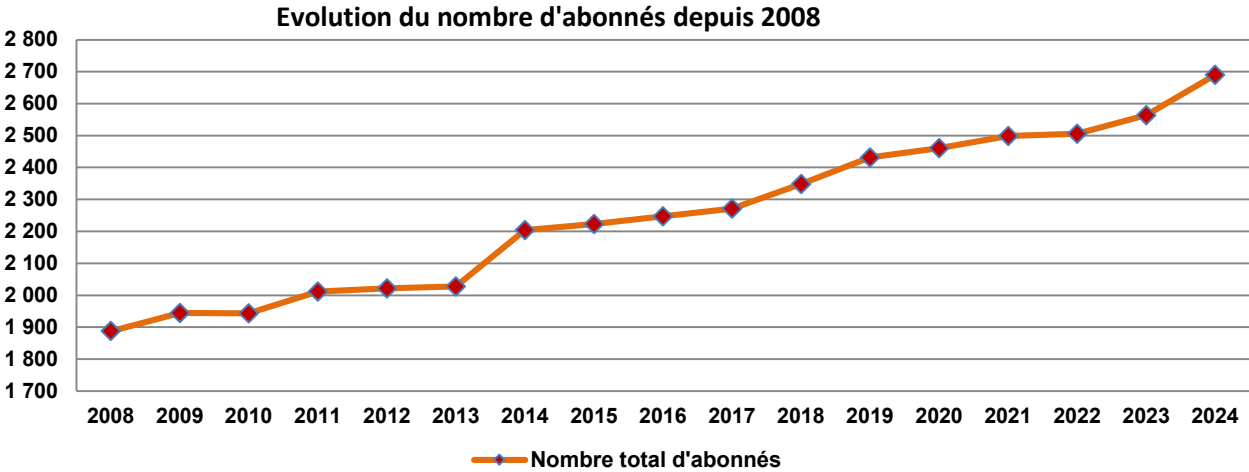
En outre, le Syndicat prend en charge :

Entretien	des ouvrages en béton ou en maçonnerie, réfection d'étanchéité.
Renouvellement	des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des plantations, des réseaux enterrés, des toitures, couvertures et zingueries
Prestations particulières	Déplacement du réseau, extensions du réseau, Installation de télégestion, mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future, réfection d'étanchéité

Le Syndicat est propriétaire des installations et gère les investissements neufs.

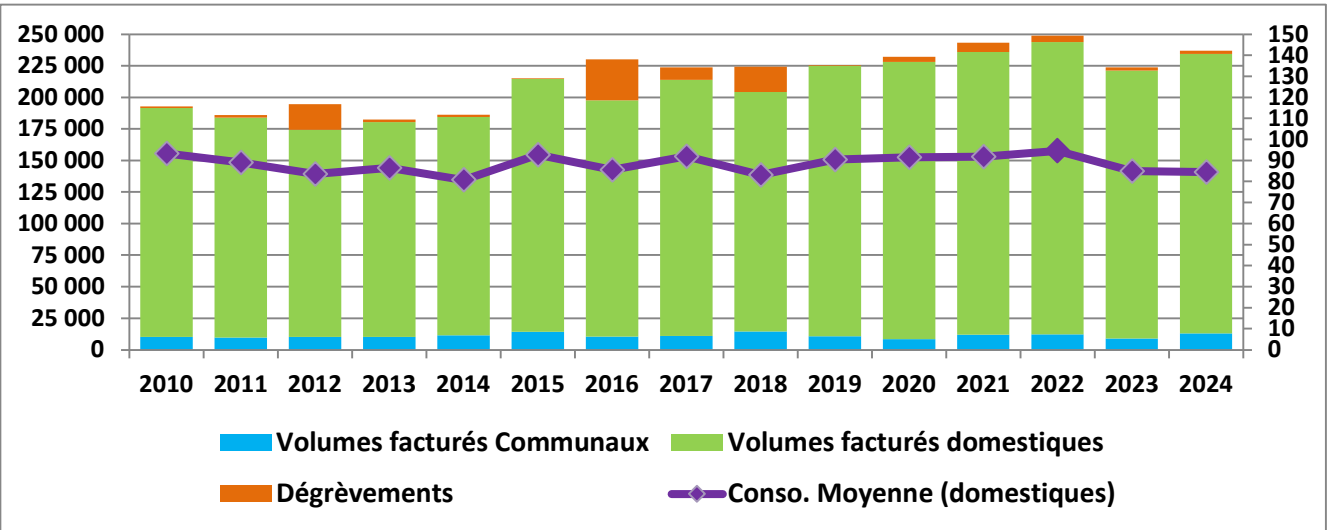
NOMBRE D'ABONNEMENTS

Nombre d'abonnements en service	2023	2024	Variation 2023/2024
Abonnements domestiques	2 497	2 620	4,9%
Abonnements communaux	67	70	4,5%
Nombre total d'abonnements	2 564	2 690	4,9%



VOLUMES FACTURES

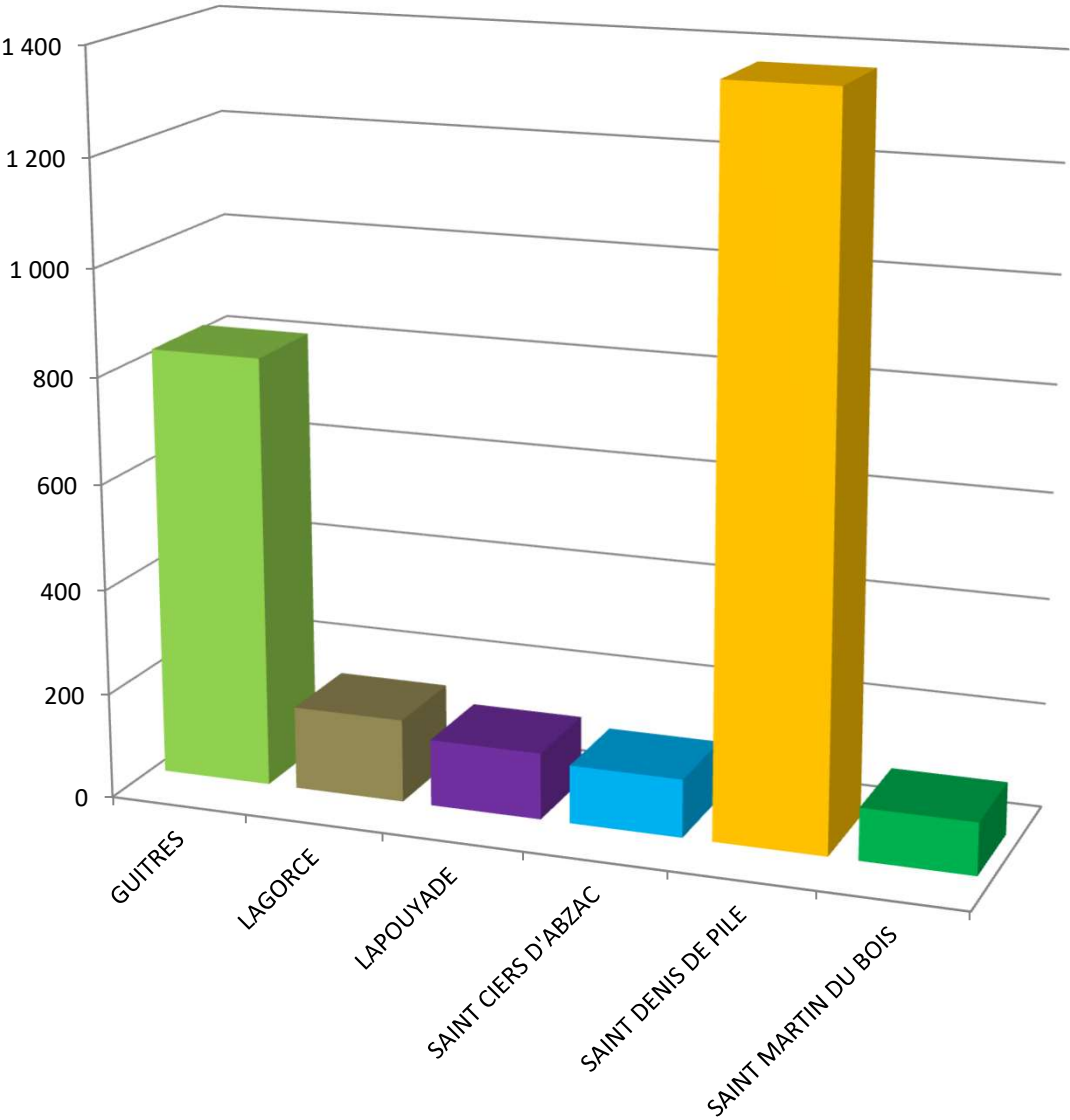
VOLUMES CONSOMMES (m3)	2023	2024	Variation 2023/2024
Volumes facturés Abonnés domestiques	212 206	221 526	4,4%
Volumes facturés Usagers communaux	8 921	12 899	44,6%
TOTAL VOLUMES FACTURES	221 127	234 425	6,0%
Volumes comptabilisés non facturés (dégrèvement, etc.)	2 718	2 615	-3,8%
VOLUME TOTAL CONSOMME	223 845	237 040	5,9%



La consommation moyenne des abonnés domestiques (hors branchements communaux) a été de 84.6 m³ en 2024, elle était de 85 m³ en 2023.

REPARTITION DES ABONNES
PAR COMMUNE

COMMUNE	2023	2024	Variation 2023/2024
GUITRES	782	819	4,7%
LAGORCE	149	158	6,0%
LAPOUYADE	122	127	4,1%
SAINT CIER D'ABZAC	96	111	15,6%
SAINT DENIS DE PILE	1 315	1 375	4,6%
SAINT MARTIN DU BOIS	100	100	0,0%
TOTAL	2 564	2 690	4,9%



ABONNES DU SERVICE

PATRIMONE DU SERVICE
I - Ouvrages de collecte et transfert

RESEAU DE COLLECTE

Nature du réseau : séparatif

DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	Variation 2023 / 2024
Gravitaire (ml)	39 009	39 331	40 124	38 982	-2,85%
Refoulement (ml)	8 848	8 982	8 980	8 986	0,07%
TOTAL (ml)	47 857	48 313	49 104	47 968	-2,31%
LONGUEUR HYDROCUREE (ml)	3 200	3 200	4 400	7 660	74,1%

POSTES DE RELEVAGE :

Au 31 décembre 2024, le service comptait 24 Postes de relevage.

Commune de Guitres

PR DU LARY mis en service en 2006
PR LE PONT DES MEULES mis en service en 1995
PR LA COOPERATIVE mis en service en 1989
PR LA GARE mis en service en 1995
PR LE PORT (Halte nautique) mis en service en 1993

Commune de Lagorce

PR MAIRIE mis en service en 2014
PR LAGUIRANDE mis en service en 2014
PR MOULIN D'ARDOUIN mis en service en 2014

Commune de Lapouyade

PR PEUCHAUD CENTRE mis en service en 2007
PR PEUCHAUD NORD mis en service en 2007
PR CIMETIERE mis en service en 2007
PR ZA PICONNAT mis en service en 2007
PR SUD BOURG (Lamet) mis en service en 2007
PR ROUTE DE JARNAC mis en service en 2007

Commune de Saint Denis de Pile

PR BARRAIL DE JAYS mis en service en 2003
PR LA CUVE mis en service en 1988
PR QUATRE-VENTS mis en service en 2003
PR LE CHANTIER mis en service en 1985
PR FRAPPE mis en service en 2007
PR BONARDERIE mis en service en 2014
PR COUDRAUD mis en service en 2014
PR GRATIEN mis en service en 2018
PR HAUT MEXANT construit en 2019

Tous les postes de relevage sont équipés de dispositifs de télésurveillance.

2 déversoirs d'orage équipés de télésurveillance sont situés sur le réseau de Guitres :
Déversoir du Gazot et Déversoir du Lary

PATRIMONE DU SERVICE

II - Stations d'épuration

Le service gère 6 stations d'épuration :

Station d'épuration de **BOMALE (SAINT DENIS DE PILE)**

- Code de la station : **0533393V002**
- Type de station : Traitement biologique par boues activées - aération prolongée
- Capacité nominale : 5 000 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Août 1993
- Débit de référence : 750 m³/j
- Milieu récepteur : L'Isle

Station d'épuration **LA VIDURE (GUITRES)**

- Code de la station : **0533198V002**
- Type de station : Traitement biologique par boues activées - aération prolongée
- Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Juillet 2005
- Débit de référence : 300 m³/j
- Milieu récepteur : Le Lary

Station d'épuration de **LAGORCE**

- Code de la station : **0533448V001**
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 650 Equivalent habitant (Extensible à 1 300)
- Date de mise en service : Décembre 2014
- Débit de référence : 97,5 m³/j (Extension : 195 m³/j)
- Milieu récepteur : Le Lary

Station d'épuration de **LAPOUYADE**

- Code de la station : **0533230V001**
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 400 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Avril 2008
- Débit de référence : 60 m³/j
- Milieu récepteur : Le Godicheau

Station d'épuration de **SAINT MARTIN DU BOIS**

- Code de la station : **0533445V001**
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 250 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Mai 2013
- Débit de référence : 38 m³/j
- Milieu récepteur : Ruisseau de la Détresse

Station d'épuration de SAINT CIERS D'ABZAC

- Code de la station : 0533387V001
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 215 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Avril 2013
- Débit de référence : 32,25 m³/j
- Milieu récepteur : Ruisseau de la Détresse

CAPACITES NOMINALES DE TRAITEMENT :

OUVRAGE	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt	Débit Nominal
SAINT DENIS DE PILE	300 Kg/j	675 Kg/j	400 Kg/j	49,5 Kg/j	17,5 Kg/j	750 m3/j
GUITRES	120 Kg/j	240 Kg/j	180 Kg/j	19,8 Kg/j	7,0 Kg/j	300 m3/j
LAGORCE (1ère Tranche)	39 Kg/j	88 Kg/j	52 Kg/j	6,4 Kg/j	2,3 Kg/j	98 m3/j
LAPOUYADE	24 Kg/j	54 Kg/j	32 Kg/j	6,0 Kg/j	1,6 Kg/j	60 m3/j
SAINT MARTIN DES BOIS	15 Kg/j	34 Kg/j	23 Kg/j	3,8 Kg/j	1,0 Kg/j	38 m3/j
SAINT CIERS D'ABZAC	12,9 Kg/j	29,0 Kg/j	19,4 Kg/j	3,2 Kg/j	0,9 Kg/j	32 m3/j

NIVEAUX DE TRAITEMENT ET NORMES DE REJET

Prescription des rejets :

Station d'épuration de SAINT DENIS DE PILE : Arrêté préfectoral du 04/03/2021

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	ET Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO ₅	12	25	80%	50
DCO	12	125	75%	250
MES	12	30	90%	85
NTK	4	15		
Pt	4	6		

Station d'épuration de GUITRES : Arrêté préfectoral du 19/06/2019

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	ET Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO ₅	12	25	80%	50
DCO	12	125	75%	250
MES	12	35	90%	85
NTK	4	10		
Pt	4			

Une analyse physico chimique doit être réalisée tous les ans en période d'étiage, en amont et aval du rejet.

Un suivi biologique du milieu récepteur doit également être réalisé en amont et aval du rejet (Indice Biologique Diatomées, une fois la première année puis tous les trois ans).

Ce suivi du milieu récepteur a été supprimé à partir de 2021, compte tenu de l'absence d'impact du rejet de la station dans le Lary (Courrier S.P.D.E. du 27/05/2021)

Station d'épuration de LAGORCE : Arrêté Préfectoral du 22/07/2013

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	<u>ET</u> Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	2	25	60%	
DCO	2	125	60%	
MES	2	30	50%	
NO ₃ ⁻		420		
NO ₂ ⁻		4,4		
NH ₄ ⁺		40		
PO ₄ ³⁻		8,8		
Pt		3		

Station d'épuration de LAPOUYADE : Arrêté préfectoral du 21/06/2016

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	<u>OU</u> Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	1	25	94%	
DCO	1	90	89%	
MES	1	20	50%	

Une analyse hydrobiologique I.B.G.N. doit être réalisée tous les deux ans sur le ruisseau le Godicheau en amont et aval du point de rejet.

Station d'épuration de SAINT MARTIN DU BOIS : Arrêté préfectoral du 08/03/2023

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	<u>OU</u> Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	1	35	60%	70
DCO	1	200	60%	400
MES	1		50%	85
NTK	1	20		
NH ₄ ⁺	1	15		

2 analyses physico chimiques (en périodes de hautes et basses eaux) doivent être réalisées chaque année en amont et aval du point de rejet.

Un suivi biologique du milieu récepteur doit également être réalisé en amont et aval du rejet (Indice macro-invertébrés et Indice Biologique Diatomées (une fois la première année puis tous les trois ans).

Station d'épuration de SAINT CIER D'ABZAC : Arrêté préfectoral du 08/03/2023

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	<u>OU</u> Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	1	35	60%	70
DCO	1	100	60%	400
MES	1		50%	
NTK	1	20		
NH ₄ ⁺	1	15		

Une analyse hydrobiologique I.B.G.N. doit être réalisée deux fois par an en période hivernale et d'été sur le ruisseau la Détresse en amont et aval du point de rejet.

Un suivi biologique du milieu récepteur doit également être réalisé en amont et aval du rejet (Indice macro-invertébrés et Indice Biologique Diatomées (une fois la première année puis tous les trois ans).

GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO_5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NTK : Azote Total

NGL : Azote global.

NO_3^- : Nitrate

NO_2^- : Nitrate

NH_4^+ : Amonium

PO_4^{3-} : Phosphate

Pt : Phosphore total.

TMS : tonne de matière sèche.

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Données des bilans réalisés (Moyennes sur l'ensemble des bilans de l'année)

Station d'épuration de SAINT DENIS DE PILE (Moyenne des 12 bilans mensuels)

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	12	12	12	4	4	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	177 Kg/j	473 Kg/j	398 Kg/j	39,1 Kg/j	4,3 Kg/j	668 m3/j
Rendement %	98,56%	96,07%	98,42%	82,25%	54,09%	/

Station d'épuration de GUITRES (Moyenne des 12 bilans mensuels)

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	12	12	12	4	4	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	40,5 Kg/j	133 Kg/j	73 Kg/j	19,7 Kg/j	2,1 Kg/j	286 m3/j
Rendement %	98,90%	91,66%	96,48%	90,96%	39,39%	/

Station d'épuration de LAGORCE

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	4,5 Kg/j	19 Kg/j	7 Kg/j	3,26 Kg/j	0,33 Kg/j	33,0 m3/j
Rendement %	89,32%	83,69%	87,06%	81,08%	-	/

Le traitement du Phosphore a été arrêté en 2022 à la demande du SATESE, pour évaluer l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

Station d'épuration de LAPOUYADE

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	11,9 Kg/j	35,5 Kg/j	17,0 Kg/j	4,13 Kg/j	0,41 Kg/j	53,0 m3/j
Rendement %	98,67%	98,51%	99,38%	97,30%	-	/

Station d'épuration de SAINT MARTIN DU BOIS

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	9,4 Kg/j	47,6 Kg/j	10,8 Kg/j	5,0 Kg/j	0,5 Kg/j	42 m3/j
Rendement %	97,78%	96,68%	96,46%	90,83%	-	/

Station d'épuration de Saint Ciers d'ABZAC

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	2,5 Kg/j	6,6 Kg/j	3,3 Kg/j	1,7 Kg/j	0,1 Kg/j	30 m3/j
Rendement %	96,34%	86,82%	95,64%	88,93%	-	/

Les rejets sont conformes aux prescriptions réglementaires

CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Le service chargé de la Police de l'Eau détermine chaque année au vue des réultats de l'autosurveillance la conformité des équipements d'épuration, de la performance des ouvrages et équipements d'épuration en regard des prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et des actes individuels de chaque ouvrage.

Les résultats sont disponibles sous forme de fiches de synthèse sur le site : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>.

Le Service Départemental de la Police de l'Eau a transmis au SIEPA les avis de conformité pour les systèmes d'assainissement, dont la synthèse figure dans les tableaux ci-dessous :

I - Conformité à la Directive E.R.U. et aux arrêtés individuels

OUVRAGE	CONFORMITE DE LA COLLECTE	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS	CONFORMITE EN PERFORMANCE
SAINT DENIS DE PILE	OUI	OUI	OUI
GUITRES	NON	OUI	OUI
LAGORCE		OUI	OUI
LAPOUYADE		OUI	OUI
SAINT MARTIN DU BOIS		OUI	OUI
SAINT CIERES D'ABZAC		OUI	OUI

II - Avis du Service Départemental de la Police de l'Eau

OUVRAGE	DATE AVIS	OBSERVATIONS
SAINT DENIS DE PILE	05/05/2025	Pour ces 4 communes le diagnostic périodique du système d'assainissement devra être réalisé avant le 31/12/2025
GUITRES	05/05/2025	
LAGORCE	01/07/2025	
LAPOUYADE	04/07/2025	
SAINT MARTIN DU BOIS	27/06/2025	
SAINT CIER D'ABZAC	27/06/2025	

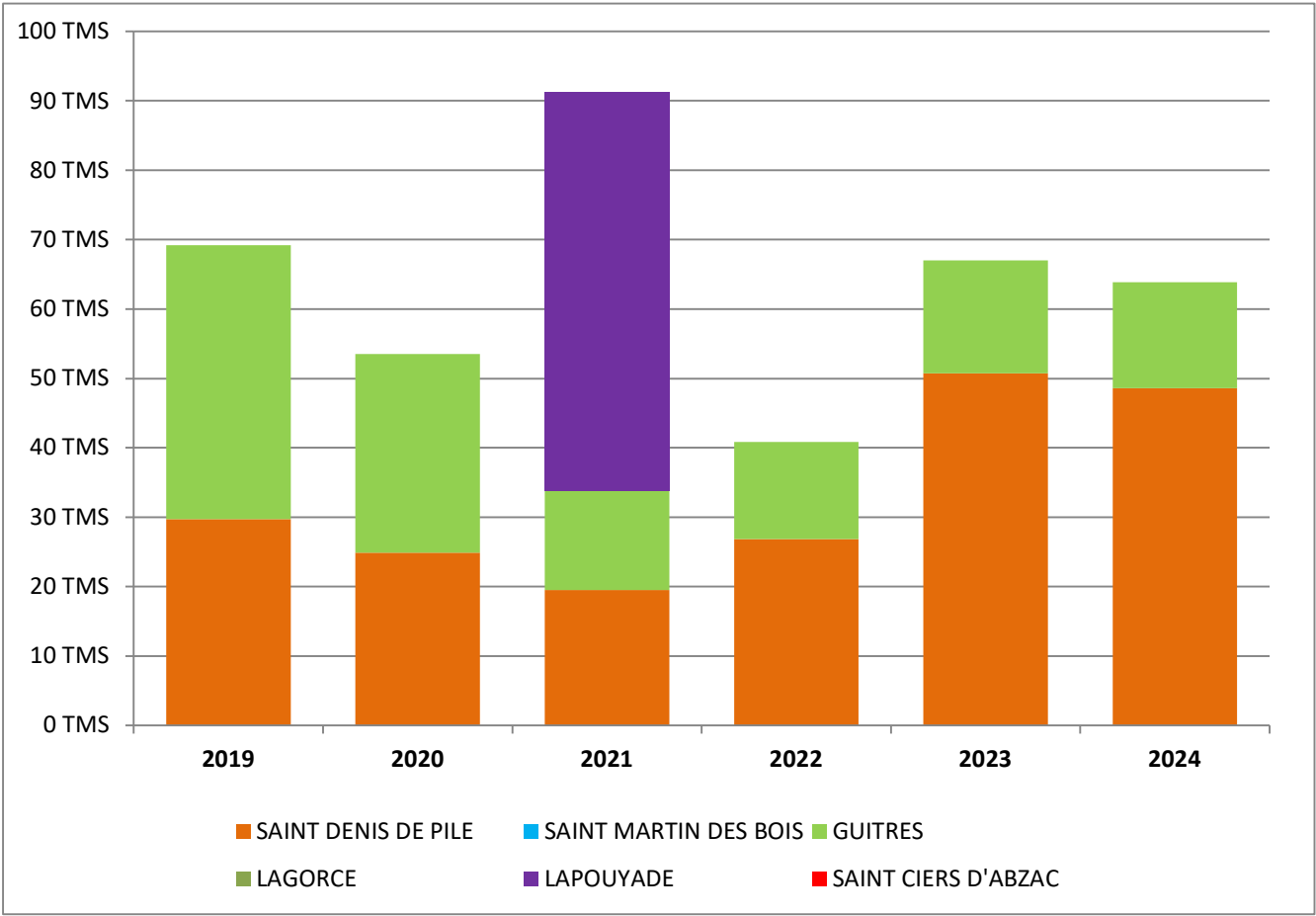
FILIERE BOUES

Quantité de boues issues de la station (TMS) :

QUANTITE DE BOUES PRODUITES (TMS)	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	TAUX DE BOUES EVACUEES SELON UNE FILIERE CONFORME EN 2024
SAINT DENIS DE PILE	19,5	26,83	50,74	48,58	-4,3%	100,0%
GUITRES	14,37	14,02	16,25	15,3	-5,8%	100,0%
LAGORCE						
LAPOUYADE	57,4					
SAINT MARTIN DU BOIS						
SAINT CIER D'ABZAC						
TOTAL	91,27	40,85	66,99	63,88	-4,6%	100,0%

PERFORMANCES DU SERVICE

Evolution des quantités de boues valorisées (TMS) :



PERFORMANCES DU SERVICE

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU DE COLLECTE

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE
DES RESEAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013)

NOTATION SUR 120 POINTS	DESCRIPTION	VALEUR	NOTE OBTENUE
A - PLAN DES RESEAUX (15 Points)			
0 ou 10 points	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau		10
0 ou 5 points	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.		5
<i>*15 points doivent être obtenus au titre de la 1ère partie pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 Points)			
0 ou 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et indication pour au moins 50 % du linéaire de la nature et dimension des canalisations.		10
1 à 5 Points	Indication de la nature et dimension des canalisations pour plus de 50% du linéaire	97,1%	5
0 ou 10 points	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire		10
1 à 5 Points	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire	72,6%	2
<i>*40 points doivent être obtenus au titre des parties A et B pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 Points)			
0 ou 10 points	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 50% au moins du linéaire total des réseaux		0
1 à 5 Points	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour plus de 50% du linéaire des réseaux	-	0
0 ou 10 points	localisation et description des ouvrages annexes(postes de relèvement, postes de refoulement,déversoirs...)		10
0 ou 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées		10
0 ou 10 points	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau		0
0 ou 10 points	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)		10
0 ou 10 points	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau		10
0 ou 10 points	mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).		10
TOTAL OBTENU : 92 Points			

FIXATION DES TARIFS

Le Comité Syndical vote chaque année les tarifs concernant la part de la collectivité

Délibération	Objet
déc.-20	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2021 (Augmentation de la part proportionnelle de 1%)
déc.-21	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2022 (Augmentation de la part proportionnelle de 1%)
déc.-22	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2023 (Augmentation de la part proportionnelle de 1%)
déc.-23	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2024 (Augmentation de la part proportionnelle de 1%)
déc.-24	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2025 (Augmentation de la part proportionnelle de 1,4%)

- Les tarifs la part de la société **AGUR** sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient calculé à partir d'une formule de révision des prix définie au contrat.

- Le calcul du coefficient d'indexation est effectué chaque année à partir de la dernière valeur des indices connue au 1er décembre, les nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1er Janvier.

- Dans le cadre de l'avenant N°4, La valeur de base des indices utilisés a été recalée au 01/12/2014,

Le coefficient d'actualisation applicable au **1er Janvier 2025** est : **1.2447**

(+0,04% par rapport au 01/01/2024)

REDEVANCE DE MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE

- La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. C'est elle qui fixe son montant annuellement.

- Depuis le 01/01/2012, son montant est de **0.250 € / m3**

- Cette redevance sera supprimée à partir du **01/01/2025**.

T.V.A.

Le service est assujetti à la TVA au taux de **10 %**, à compter du 1er janvier 2014.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Aucun frais d'accès au service n'est facturé pour le service d'assainissement collectif

COMPOSITION DU PRIX

Il comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
- Les volumes sont relevés annuellement au mois de décembre.

- Les consommations sont payables au vu du relevé effectué en décembre. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (40 % du volume consommé constaté lors de la précédente relève)

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF
au 01/01/2024 et 01/01/2025

Désignation		01/01/2024	01/01/2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	49,49 €	49,51 €	0,04%
Part proportionnelle (€/m3)	le m ³	1,2102 €	1,2107 €	0,04%
Part du S.I.E.P.A.				
Abonnés domestiques, collectifs et bâtiments communaux				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	10,25 €	10,25 €	0,0%
Part proportionnelle (€/m3)	le m ³	1,1093 €	1,1243 €	1,4%
Redevances et taxes				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m3)		0,2500 €	- €	-
Performance système d'A.C.O		- €	0,1050 €	-
T.V.A.		10,0%	10,0%	0,0%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

FACTURE TYPE (Usager consommant 120 m3)

Désignation	01/01/2024	01/01/2025	Variation
EXPLOITANT	194,71 €	194,79 €	0,04%
COLLECTIVITE	143,37 €	145,17 €	1,3%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	- €	-
Performance système d'A.C.O	- €	12,60 €	-
T.V.A.	36,81 €	35,26 €	-4,2%
TOTAL T.T.C.	404,89 €	387,82 €	-4,2%
RIX PAR m3	3,37 €	3,23 €	

- Suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006 (LEMA), la part fixe ne devait pas dépasser 40% du prix de total 120 m3 (hors redevances) à compter du 1er janvier 2012 pour les communes rurales et 30 % pour les communes urbaines.

- Le montant de la part fixe au 1er janvier 2025 correspond à 18% du prix de 120 m3 hors taxes et redevances, le tarif appliqué est donc conforme à cette réglementation.

FACTURE TYPE (Usager consommant 120 m3)

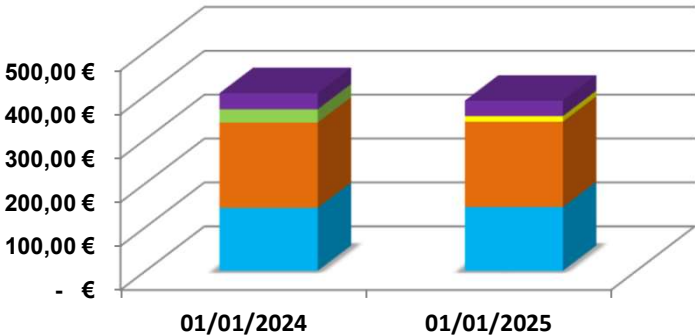
T.V.A.

Performance système d'A.C.O

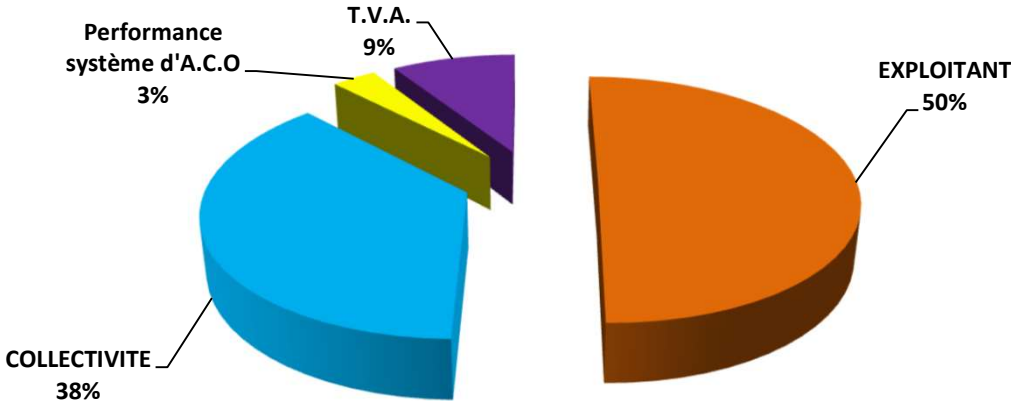
Redevance de modernisation des réseaux de collecte

EXPLOITANT

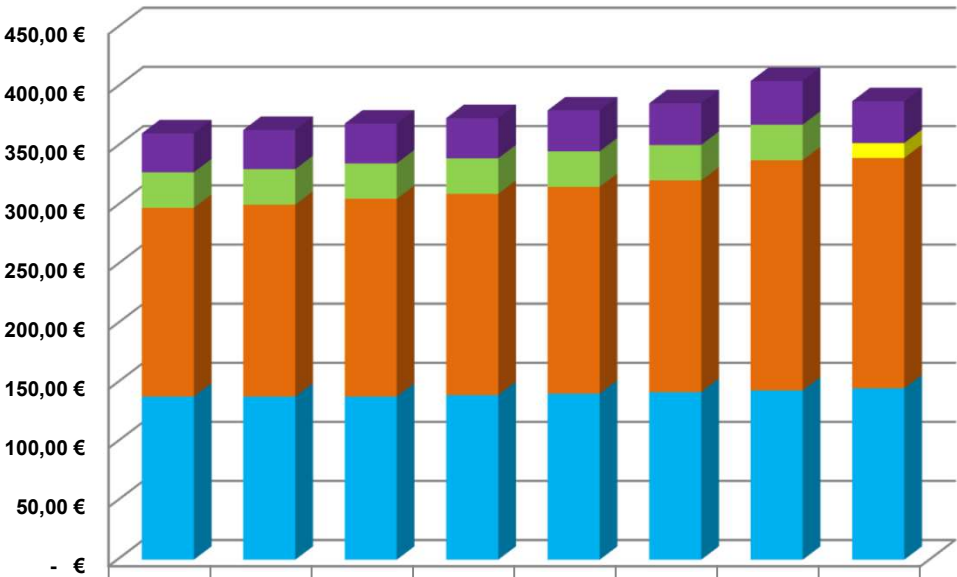
COLLECTIVITE



DECOMPOSITION DU PRIX DE 120m3 au 01/01/2025



Evolution des composantes du tarif depuis 2018



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
T.V.A. (120 m3)	32,79 €	33,05 €	33,54 €	33,96 €	34,55 €	35,09 €	36,81 €	35,26 €
Performance syst. ACO	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	12,60 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (120 m3 € H.T)	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	- €
Tarif Exploitant 120m³ € H.T	159,69 €	162,36 €	167,24 €	170,15 €	174,80 €	178,90 €	194,71 €	194,79 €
Tarif Collectivité 120m³ € H.T	138,17 €	138,17 €	138,17 €	139,45 €	140,74 €	142,05 €	143,37 €	145,17 €

INDICATEURS FINANCIERS

RECETTES DU SERVICE

RECETTES DE LA COLLECTIVITE

RECETTES D'EXPLOITATION	2023	2024	Variation 2023/2024
Ventes de produits/prestations	274 078,01 €	277 579,55 €	1,28%
Subventions d'exploitation	6 500,00 €	6 500,00 €	0,00%
Total recettes d'exploitation (gestion courante)	280 578,01 €	284 079,55 €	1,25%

Ces montants sont ceux correspondant aux CFU de la Collectivité.

AUTRES RECETTES	2023	2024	Variation 2023/2024
Subvention en annuités du Conseil Général :	6 500,00 €	6 500,00 €	0,0%
Prime d'épuration de l'Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €	-
Remboursement taxe V.N.F.	0,00 €	4 514,00 €	2023+2024
Autres recettes exceptionnelles (Remboursement suite à contentieux)	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL	6 500,00 €	11 014,00 €	69,4%

RECETTES DU DELEGATAIRE

RECETTES DE LA REDEVANCE	2023	2024	Variation 2023/2024
Primes fixes	110 245,00 €	130 247,00 €	18,14%
Partie proportionnelle à la consommation	232 412,00 €	263 570,00 €	13,41%
Total des recettes de vente d'eau	342 657,00 €	393 817,00 €	14,93%

AUTRES RECETTES	2023	2024	Variation 2023/2024
Travaux exclusifs	17 259,00 €	9 451,00 €	-45,24%
Autres recettes (Règlement du service)	9 935,00 €	8 191,00 €	-17,55%

REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

	2023	2024	Variation 2023/2024
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	57 940,97 €	10 865,25 €	-81,25%
Performance systèmes d'assainissement	- €	19 808,78 €	-

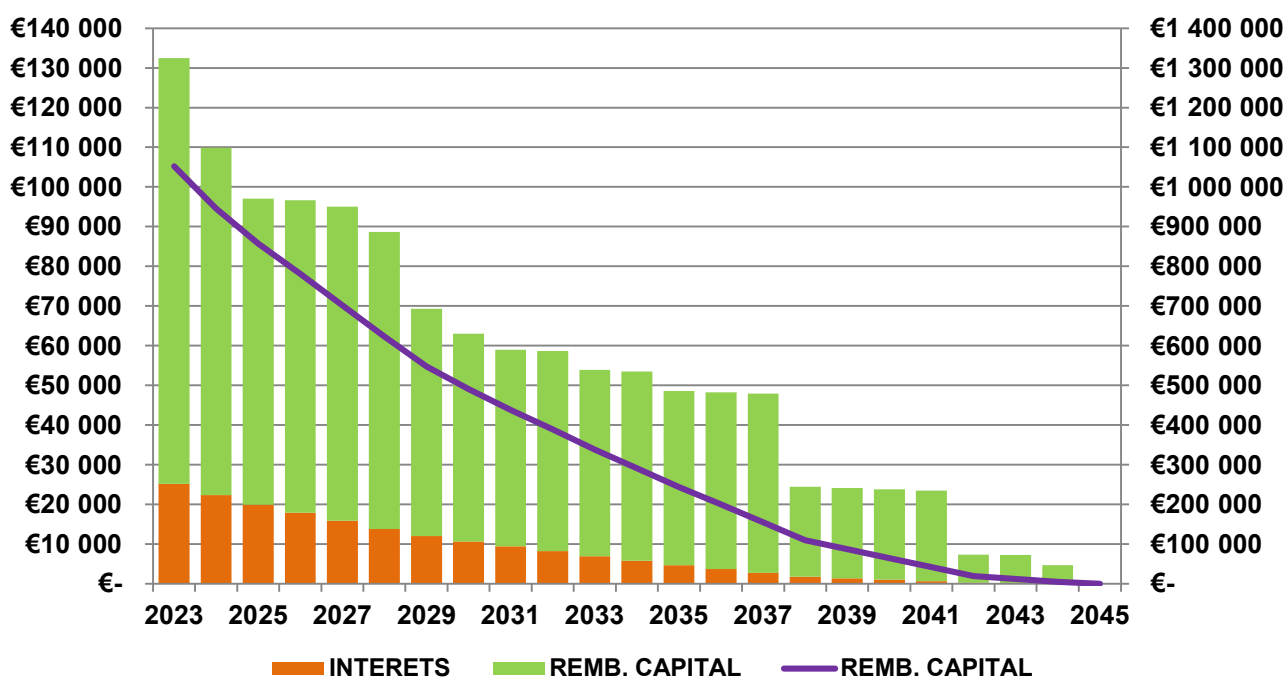
ANNULATIONS

		2023	2024	Variation 2023/2024
DÉGRÈVEMENTS	Volume (m3)	13 973	5 230	-62,57%
	Montant AGUR	15 231,55 €	3 159,95 €	-79,25%
	Montant S.I.E.P.A.	15 216,84 €	2 900,27 €	-80,94%

ETAT DE LA DETTE

	2023	2024	Variation 2023/2024
Encours de la dette au 31 décembre	956 046,52 €	866 996,13 €	-9,31%
Remboursement au cours de l'exercice	132 479,90 €	87 570,56 €	-33,90%
dont en intérêts	25 157,99 €	14 467,00 €	-42,50%
dont en capital	107 321,91 €	73 103,56 €	-31,88%

Evolution de la dette (Emprunts en cours au 31/12/2024)



INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS

TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LE S.I.E.P.A.

- Les états joints en annexe font apparaître :
- Les travaux réalisés, réceptionnés et soldés en 2024
 - Les travaux engagés en 2024 et poursuivis en 2025
 - Les nouveaux travaux programmés pour l'année 2025

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (EAU & ASSAINISSEMENT)

	2023	2024	Variation 2023/2024
Nombre d'aides accordées par le F.S.L.	51	55	7,84%
Montant global de l'aide versée aux bénéficiaires par le F.S.L.	22 715,48 €	19 183,49 €	-15,55%
Montant de l'abandon de créance déclaré par l'exploitant	- €	- €	
Montant de la cotisation au fond de solidarité versée par le Syndicat	1 854,49 €	1 875,65 €	1,14%

OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la Collectivité

TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE

	2023	2024	Variation 2023/2024
Montant impayés au 31/12/N	37 559,16 €	35 382,60 €	-5,80%
Montant facturé durant l'exercice N-1	616 735,01 €	671 396,55 €	8,86%
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente	6,09%	5,27%	-13,46%

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La fiche ci-après présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un abonné domestique et une consommation de référence de 120m³.

PRIX GLOBAL: S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS

EAU POTABLE	S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS Affermage du 01/01/2007 avec la société AGUR Tarif domestique du syndicat
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS Affermage du 01/01/2007 avec la société AGUR Tarif domestique du syndicat

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120m3

DESIGNATION	01/01/2024	01/01/2025	Évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	90,64 €	89,79 €	-0,9%
du service de l'assainissement collectif	194,71 €	194,79 €	0,04%
Part du S.I.E.P.A.			
pour le service d'eau potable	91,84 €	96,94 €	5,6%
pour le service d'assainissement collectif	143,37 €	145,17 €	1,3%
Tiers			
Redevance prélèvement sur la ressource	10,84 €	11,48 €	5,9%
Redevance Pollution domestique	39,60 €	0,00 €	-
Redevance conso. eau potable	0,00 €	38,40 €	-
Performance réseaux d'A.E.P	0,00 €	8,40 €	-
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	0,00 €	-
Performance système d'A.C.O	0,00 €	12,60 €	-
TVA			
pour le service d'eau potable	12,81 €	13,48 €	5,2%
pour le service d'assainissement collectif	36,81 €	35,26 €	-4,2%
TOTAL T.T.C.			
pour le service d'eau potable	245,73 €	258,49 €	5,2%
pour le service d'assainissement collectif	404,89 €	387,82 €	-4,2%
PRIX 120 m ³ TTC GLOBAL	650,62 €	646,30 €	-0,7%
PRIX PAR m ³	5,42 €	5,39 €	

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 1

TRAVAUX REALISÉS ET FINANCÉS PAR LE SYNDICAT

ANNEXE 2

PRIX DE L'EAU 2008 à 2025